

LES DOSSARDS JAUNES

Communiqué de Presse

Euthanasie : « Les Dossards Jaunes » interpellent le monde politique

Le collectif des « Dossards Jaunes », collectif **indépendant et aconfessionnel composé de jeunes professionnels** interpelle le monde politique sur le contrôle de l'euthanasie qui est déficient.

Le collectif des Dossards Jaunes **interpelle le monde politique** sur les éléments suivants :

A. Le manque de contrôle de la loi.

1. Selon l'aveu même du Président de la commission de contrôle, de nombreux cas d'euthanasie sont clandestins en Belgique et de nombreux médecins ne rentrent pas à la commission, les déclarations exigées par la loi. Des études universitaires (VUB, Université de Hull au Royaume-Uni) déplorent le laxisme du contrôle de la loi. Il en va de même du comité national d'éthique mandaté par François Hollande pour évaluer la loi belge, qui constate que : « *La pratique de l'euthanasie semble résister à tout contrôle efficace...* ». Sur 6000 cas d'euthanasies depuis 2002, aucun dossier n'a été transmis à la justice, ce qui est statistiquement étonnant. En comparaison, en Hollande, de nombreux dossiers ont déjà été transmis.

Nous demandons dès lors de renforcer le contrôle de la loi en :

- a) Prévoyant des sanctions pour les médecins qui ne respectent pas les critères imposés par la loi ou la violent délibérément et publiquement
- b) Réduire le quorum nécessaire à la commission de contrôle pour transmettre un dossier au parquet en l'abaissant des 2/3 à 1/3
- c) Renouveler la commission de contrôle de manière immédiate et prévoir que le mandat des membres de la commission ne peut être renouvelé qu'une seule fois
- d) Assurer un réel pluralisme au sein de la commission et exiger un devoir de réserve de la part des membres de celle-ci. Est-ce normal que les deux coprésidents de cette dernière militent publiquement pour l'extension de la loi de l'euthanasie vu leur rôle important au sein de la commission de contrôle ?

B. Les conflits d'intérêts au sein de la commission de contrôle.

Quatre des seize membres de la commission de contrôle sont aussi membres de l'ADMD (lobby euthanasie). **L'ADMD a une curieuse façon de remplir sa mission de contrôle au sein de la commission.** Elle indiquait même sur son site internet, avant de le retirer suite aux échos dans la presse, que sa présence au sein de la commission lui permet de :

- a) Diffuser ses idéaux
- b) Rendre la loi plus effective

Nous demandons la démission immédiate des membres de l'ADMD vu leur conception de leur mission de contrôle, qui est incompatible avec les termes de la loi.

Notre collectif a deux objectifs :

- 1) Informer le politique de la situation réelle sur l'état du contrôle de la loi
- 2) Faire des propositions concrètes pour améliorer ce contrôle

Dès la semaine prochaine une lettre partira à tous les Présidents de partis politiques. Nous leur demanderons de réagir concrètement à nos propositions et nous les ferons connaître publiquement. Nous leur demanderons de s'occuper de manière prioritaire de ces questions et non d'une éventuelle extension d'une loi hors contrôle aux enfants.

Nous leur demanderons également explicitement s'ils « couvrent » la conception que se fait l'ADMD de sa mission au sein de la commission de contrôle.